



Païement frais funéraires de mon père

Par **leamira**, le 11/07/2010 à 13:30

Bonjour,

L'amie de mon père décédé a payé un tiers de la somme totale des frais funéraires et me demande à moi et mon frère de payer ce qu'il reste.

C'est elle qui s'est occupée de l'organisation des funérailles et a signé les factures. Elle veut engager des procédures contre nous mais nous ne pouvons pas payer.

Sommes-nous en tort?

Est-ce vraiment à nous de payer?

Par **Marion2**, le 11/07/2010 à 15:17

Bonjour,

Vous parlez de l'amie de votre père. Ils n'étaient donc pas mariés.
Si c'est le cas, cette amie n'avait rien à régler concernant les obsèques.

C'est à vous et à votre frère, héritiers de votre père de régler.